

Déclaration commune de la société civile africaine et de la société civile européenne

Sommet de La Valette, 11-12 Novembre 2015

Basée sur les consultations d'un panel de plateformes et d'organisations africaines et européennes¹ issues de la société civile menées par la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM) Europe, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et Caritas Sénégal, coordinateur du Réseau Migration et Développement de la société civile (MADE) en Afrique. Cette déclaration constitue un résumé des résultats de la consultation plutôt que les points de vue de chaque organisation.

A travers cette déclaration, les sociétés civiles africaine et européenne fixent leurs priorités en vue des discussions à venir et des résultats du Sommet de La Valette.

En 2014, dans la Déclaration UE-Afrique sur les migrations et la mobilité, les dirigeants africains et européens ont reconnu « *les avantages que les migrations et la mobilité peuvent apporter aux deux continents* » ainsi que la nécessité d'adopter « *une approche globale de la migration et de la mobilité* ». Les dirigeants se sont également engagés à la fois à « *renforcer la protection internationale* » des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes et à « *promouvoir la migration légale et la mobilité [...] entre et à l'intérieur des continents* ». ²Nous demandons à ces dirigeants d'adhérer à l'esprit de cette déclaration lors de leur prochaine rencontre à La Valette.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à prendre des décisions en respect du droit à la mobilité et à se concentrer en premier lieu, sur les droits de l'Homme, la décence, la dignité, le bien-être et l'accueil des personnes dans le besoin. Les dirigeants africains et européens doivent travailler sur un pied d'égalité, et en collaboration avec la société civile, afin d'élaborer un programme qui améliore l'administration et la gestion des migrations. Les réponses à court terme à des situations d'urgence devraient être définies dans une perspective de long terme. Il est urgent de :

1. Résoudre les causes profondes qui forcent les gens à migrer, tout en respectant les droits à la mobilité

Plus que jamais, la mondialisation implique une coresponsabilité dans la gestion des migrations causées par les guerres et les persécutions, la destruction des moyens de subsistance, les effets du changement climatique et le manque d'opportunités économiques.

A) Accroître et améliorer l'efficacité de l'aide

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Résoudre les principaux problèmes qui font obstacle au développement durable et compromettent les efforts d'aide, tels que le système commercial international injuste qui génère des inégalités scandaleuses, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites, ainsi que la saisie des terres³;
- Veiller à ce que l'aide humanitaire et l'aide au développement ne soient pas utilisées comme monnaie d'échange pour empêcher les migrations, mais soient fondées sur les besoins, contribuent à sauver des vies et à éradiquer la pauvreté⁴;
- Veiller à ce que les budgets d'aide au développement pour la mise en œuvre de stratégies à long terme ne soient pas détournés pour soutenir les interventions d'urgence à court terme;

¹Voir l'annexe avec la liste des réseaux africains et européens de la société civile qui ont contribué directement ou par le biais de leurs membres à la déclaration.

²Alors que le discours actuel met l'accent sur la migration vers l'Europe, il faut souligner que les migrations ont surtout lieu en Afrique : en 2013, en Afrique, 15,3 millions de migrants provenaient de pays africains.

³Selon le rapport du Comité de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique commandé par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de l'UA /CEA, il est estimé actuellement que l'Afrique perd plus de 50 milliards de dollars du fait des flux financiers illicites. Le niveau de flux financiers illicites sortant d'Afrique dépasse l'APD du continent.

⁴Comme énoncé dans le Consensus de l'UE pour l'aide humanitaire et dans le traité de Lisbonne, article 208.

- Veiller à ce que l'aide au développement contribue à considérablement améliorer l'accès à une éducation de qualité et à des moyens de subsistance qui fournissent des alternatives valables à la migration provoquée par un manque d'opportunités économiques viables, en particulier chez les jeunes et les femmes;
- Améliorer l'efficacité de l'aide notamment en renforçant l'appropriation démocratique, la participation de la société civile, notamment à travers l'inclusion des organisations de migrants et issues de diaspora dans les programmes mis en œuvre et l'amélioration de la responsabilité vis-à-vis de l'aide.

B) Renforcer la contribution de la société civile dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie conjointe Afrique-UE pour la paix et la sécurité⁵

Au cours des cinq dernières années, 8 des 15 conflits qui ont éclaté ou ont été ravivés dans le monde, se situaient en Afrique.⁶

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Mettre d'avantage l'accent sur les causes d'instabilité et de conflit dans leurs efforts pour prévenir et résoudre les crises;
- Accorder des moyens aux acteurs de la société civile et créer les conditions qui leur permettent de jouer un rôle actif dans la prévention des conflits et le processus de reconstruction post-conflit, conformément au paragraphe 8.iv de la stratégie commune Afrique-UE de 2007.

2. Assurer des routes de migration sûres et régulières vers l'Europe, pour éviter les décès et la souffrance des migrants et des réfugiés

Le trafic de migrants et la traite des êtres humains sont fortement exacerbés par des politiques d'immigration restrictives qui limitent les possibilités des individus à migrer sans risquer leur vie⁷.

Pour les personnes en quête de protection internationale, nous appelons les dirigeants européens à :

- Faire respecter les obligations internationales en matière de protection internationale au lieu de les transférer vers des pays tiers et cesser l'externalisation de la gestion des frontières et des procédures d'asile. L'externalisation tend à augmenter les risques pour les réfugiés et les migrants;
- Garder les frontières accessibles pour garantir aux demandeurs d'asile la possibilité de demander une protection internationale sur le territoire européen;
- Définir des quotas annuels obligatoires de réinstallation et d'autres admissions humanitaires dans la région, selon les besoins et les capacités des États. La priorité devrait être accordée aux personnes les plus vulnérables;
- Augmenter le nombre de visas humanitaires, de programmes de parrainage et de bourses d'études;
- Lever les obstacles au regroupement familial et envisager la possibilité de programmes de regroupements familiaux élargis.

La méconnaissance des besoins du marché du travail en Afrique et en Europe aboutit à plus de migration irrégulière, plus d'exploitation, à de graves violations des droits de l'homme et à une perte de recettes fiscales. En Europe, malgré la preuve incontestable d'une diminution de la population active et d'une pénurie de main d'œuvre⁸, l'immigration continue d'être perçue comme une menace plutôt que comme une opportunité. À l'exception de la directive récemment adoptée sur le travail saisonnier, les politiques européennes de migration de main-d'œuvre ont jusqu'à présent principalement porté sur les travailleurs hautement qualifiés, laissant très peu d'opportunités d'emploi légal aux travailleurs migrants de moyens et bas salaires.

Pour fournir des possibilités de migration légale, nous appelons les dirigeants africains et européens à :

⁵La Stratégie conjointe Afrique-UE (SCAU) vise à atteindre la sécurité humaine, la stabilité politique et la gouvernance efficace comme objectifs stratégiques.

⁶UNHCR, rapport sur les tendances mondiales : Monde en guerre, Juin 2015.

⁷Selon le UNHCR, on estime à 3080 le nombre de réfugiés et de migrants morts/disparus en mer cette année (au 2 octobre 2015).

⁸On estime qu'en 2060, l'UE aura besoin de 50 millions de travailleurs. Voir [B. Westmore, International migration: the relationship with economic and policy factors in the home and destination country. OECD Economics Department Working Papers n° 1140, page 5.](#)

- Assurer une meilleure collecte de données afin d'améliorer les politiques de migration professionnelle fondées sur des faits et pour identifier les besoins du marché du travail;
- Créer des canaux suffisants, sûrs, transparents, permanents et/ou temporaires pour la migration de main-d'œuvre de l'Afrique vers l'Europe, pour des migrants possédant différents niveaux de compétences et dans tous les secteurs d'activité d'une façon qui reflète les besoins réels du marché du travail. Dans le même temps, il est essentiel que la politique européenne de migration des travailleurs tienne compte des marchés du travail africains et ne provoque pas de fuite des cerveaux⁹;
- Ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants et veiller à l'application des droits du travail;¹⁰
- Signer des accords bilatéraux avec les pays d'origine ou les pays hôtes afin de garantir la portabilité des pensions et des droits sociaux des migrants;¹¹
- Lever les obstacles au regroupement familial.

3. Veiller à l'application effective de la législation et des plans de lutte contre la traite – avec une attention spéciale aux victimes et des dispositions sexo-spécifiques¹²

Nous appelons les dirigeants européens à:

- Ratifier et appliquer la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et soutenir le contrôle et le suivi de la Convention;
- Veiller à ce que les dispositions relatives à la protection et la prévention de la directive sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains (2011/36/UE) soient transposées et effectivement mises en œuvre dans les législations et pratiques nationales. Les aspects sexo-spécifiques de la traite des êtres humains doivent être reconnus et traités avec des mesures de prévention et de protection efficaces et appropriées.

Nous appelons les dirigeants africains à:

- Développer, avec le soutien européen si nécessaire, la capacité nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains et les mécanismes connexes de coopération régionale, en droite ligne avec le plan d'action d'Ouagadougou¹³.

⁹En adoptant l'objectif 10.7 de l'Agenda mondial 2030 pour le développement durable, les 193 Etats membres de l'ONU se sont engagés à « faciliter une migration et une mobilité des personnes ordonnée, sûre, régulière et responsable, [c.-à-d., en évitant la fuite des cerveaux] « y compris à travers la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées».

¹⁰En adoptant l'objectif 8.8 de l'Agenda mondial 2030 pour le développement durable, les 193 Etats membres de l'ONU s'engagent à « protéger les droits du travail et à promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes migrantes» .

¹¹Le paragraphe 111 de l'Agenda d'action de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement d'Addis-Abeba exprime l'engagement des Etats à « accroître la coopération pour l'accès et la portabilité des prestations acquises, améliorer la reconnaissance des qualifications, de l'éducation et des compétences étrangères».

¹² Les objectifs 5 (égalité des sexes) et 16 (sociétés pacifiques et inclusives) de l'Agenda mondial 2030 pour le développement durable expriment l'engagement universel des Etats membres de l'ONU à lutter contre la traite des êtres humains.

¹³Union Africaine et Union Européenne, Plan d'action d'Ouagadougou pour combattre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, tels qu'adopté par la Conférence ministérielle sur la migration et le développement, Tripoli, 22-23 Novembre 2006.

4. Renforcer la protection internationale pour veiller à ce que les droits des réfugiés soient respectés et que leurs besoins soient satisfaits

L'approche globale de l'UE pour la migration et la mobilité vise à promouvoir la protection internationale, et à renforcer la dimension extérieure de l'asile.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Développer des accords contraignants pour s'assurer que les politiques ou les mesures spécifiques soient adoptées et mises en œuvre afin de réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne la mise à disposition d'une protection de qualité. Cela pourrait se faire dans le cadre de partenariats pour la mobilité. Cependant, soutenir la protection en Afrique ne devrait pas décharger les Etats européens de leur obligation de protéger les réfugiés arrivant sur leur territoire.

Les situations de déplacement prolongé sont en hausse. Les communautés d'accueil sont débordées et les personnes déplacées de force ont besoin de passer d'une dépendance à l'aide à un renforcement de la résilience, de l'autonomie et du développement.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Assurer un financement plus flexible pour répondre à ces crises ainsi qu'une coopération renforcée entre aide humanitaire et aide au développement – à travers des évaluations conjointes, des stratégies et des plans d'action;
- Investir dans une analyse plus importante et de meilleure qualité des communautés d'accueil et des dynamiques locales de sorte que le travail humanitaire et de développement soit mis en œuvre de manière participative et tenant compte des conflits;
- Soutenir l'accès des réfugiés à des moyens de subsistance –au marché du travail et à l'emploi– ainsi qu'aux services de base, notamment l'éducation; et assurer que les programmes de résilience et de subsistance ciblent également les communautés d'accueil et promeuvent la cohésion sociale.

Les déplacements dus aux catastrophes augmentent. Ceci est susceptible d'empirer étant donné que de plus en plus de personnes vivent dans des zones et des conditions où ils sont vulnérables aux catastrophes naturelles et que les températures ne cessent d'augmenter.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Mettre en œuvre et promouvoir l'initiative de l'agenda de protection de Nansen¹⁴, pour assurer une protection et une assistance adéquates pour les millions de personnes qui fuient les catastrophes et les effets du changement climatique.

Tout réfugié en recherche de protection est dans une position vulnérable mais la capacité de certaines personnes à faire une demande de protection internationale peut être altérée par des caractéristiques personnelles ou des expériences traumatisantes.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Veiller à ce que les droits et les besoins spécifiques de tous les groupes vulnérables, incluant de façon non-exclusive les enfants,¹⁵ les femmes, les personnes handicapées, les victimes de traite, de torture ou d'autres formes de violence, soient pris en considération dans toutes les politiques de migration, et qu'une assistance adéquate soit prévue et fournie;
- Reconnaître les enfants dans tous les contextes de la migration avant tout comme des enfants et appliquer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les politiques et considérations migratoires.

¹⁴<https://www.nanseninitiative.org/secretariat/>

¹⁵ Aujourd'hui près de 22 millions d'enfants entre 0 et 14 ans sont des migrants internationaux.

5. Veiller à la protection des droits de l'homme dans toutes les opérations de retour et dans les négociations de tous les accords de coopération sur la migration, y compris les accords de réadmission

Malgré l'accent mis sur les «retours volontaires des migrants irréguliers», la politique de retour de l'UE n'exclut pas le retour forcé, ce qui soulève de grandes inquiétudes. Les accords de réadmission sont souvent utilisés comme un outil de négociation entre l'UE et les États signataires pour réduire les migrations irrégulières vers l'Europe et en tant que tels, ils ne reconnaissent ni les potentiels offerts par la mobilité pour les pays d'origine et de destination et pour les migrants eux-mêmes, ni ne reflètent suffisamment la nécessité de garantir le respect des droits de l'homme.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Respecter et appliquer le «principe de *non-refoulement*»;
- Veiller à ce que les politiques de retour donnent la priorité à l'aide au retour volontaire et à la réintégration. Lorsque le retour forcé a lieu, après examen d'une demande d'asile dans des procédures équitables, s'assurer qu'il est réalisé d'une manière sûre et digne, conformément aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme;
- Veiller à ce que les futures négociations sur les accords de réadmission ne couvrent pas des ressortissants de pays tiers¹⁶ en règle générale, et ceci conformément à l'évaluation de la Commission européenne des accords de réadmission de l'UE ;¹⁷
- Arrêter de lier la réadmission à d'autres domaines de coopération avec les pays tiers;
- Rendre tous les accords sur le contrôle des migrations, notamment les accords de réadmission, publics et transparents.

6. Aider les pays africains à élaborer des politiques migratoires et d'asile cohérentes et améliorer la gouvernance de la migration et de l'asile au niveau national et régional

Le discours actuel met l'accent sur les migrations vers l'Europe, or la plupart des Africains migrent en Afrique : en 2013, en Afrique 15,3 millions de migrants provenaient de pays africains¹⁸.

Nous appelons les dirigeants africains à :

- Évaluer, avec le soutien européen, les politiques migratoires nationales et d'asile et leurs cadres juridiques, et identifier les lacunes potentielles ;
- Développer et mettre en œuvre avec le soutien européen et en partenariat avec la société civile et les organisations internationales, des mesures politiques et/ou des réglementations complémentaires au niveau national ;
- Améliorer la mobilité intra-africaine par le biais d'un régime de visas gratuits à l'échelle du continent. La mobilité et la libre circulation des Africains en Afrique devraient être au cœur de l'intégration régionale africaine, conformément à l'article 43 du traité de la communauté économique africaine et de la déclaration de Rome du processus de Rabat. La mise en œuvre effective des protocoles régionaux existants de libre circulation, tels que les protocoles de libre circulation des personnes de la CEDEAO, devrait être assurée.

7. Faciliter et soutenir les contributions des migrants et de la diaspora au développement

¹⁶Les personnes qui ne possèdent pas la nationalité d'une des deux parties et qui ont transité par le territoire de l'une des parties.

¹⁷Commission européenne, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Evaluation des accords de réadmission de l'UE, 23 février 2011.

¹⁸Nations Unies, Rapport sur les migrations internationales 2013.

Les migrants et les communautés de la diaspora sont les principaux contributeurs au développement par le biais de transferts de compétences, de capital social et de revenus, de création d'emplois, du développement des communautés, du commerce et du changement de la politique publique. En 2014, le total des versements enregistrés effectués par les migrants a atteint 583 milliards de dollars – plus du double de l'aide publique au développement dans le monde¹⁹. De nombreuses études ont montré que les versements de fonds favorisent le développement humain et économique des individus, des communautés et des économies dans les pays d'origine ainsi que le patrimoine. Ils constituent un soutien substantiel aux membres de la famille et aux communautés dans l'accès à la nourriture et aux services de base. Ils permettent également d'importants investissements en matière de moyens de subsistance, d'activités d'entrepreneuriat et de biens publics.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Réduire à moins de 3 pour cent les coûts de transactions des envois de fonds des migrants et rendre les transferts plus sûrs et plus rapides afin d'augmenter la part des fonds reçus par les familles et les communautés locales;²⁰
- Cofinancer dans les pays d'origine les initiatives en matière de développement menées par les diasporas et les migrants ainsi que réfléchir aux moyens d'étendre de tels programmes à d'autres pays et régions;
- Organiser ou soutenir l'organisation de consultations structurées avec les migrants et les communautés issues de la diaspora lors de la conception de politiques et de plans de développement nationaux et locaux et investir dans le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'implication de la diaspora;
- Soutenir l'amélioration des contacts et réseaux transnationaux pour aider les organisations issues de la diaspora dans la réalisation de projets communs et la mutualisation des efforts sur le terrain, stimulant ainsi l'impact positif de leurs activités de développement sur les conditions locales.

8. Inclure un principe de partenariat pour s'assurer que les priorités de financement correspondent aux besoins de la région et que la société civile contribue au processus de formulation et développement de programme lié au Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE

Les organisations de la société civile africaine et de la société civile européenne ont une richesse d'expertise et des décennies d'expérience de terrain dans l'élaboration d'approches et de programmes pour faire face aux crises en Afrique : fournir une aide humanitaire; renforcer la résilience et le redressement, les moyens de subsistance et le développement. Il est donc essentiel de leur permettre de partager ces connaissances et cette expérience dans la définition des orientations du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Organiser des consultations en amont et le partage d'informations avec les organisations de la société civile sur les programmes du Fonds fiduciaire ;
- Assurer la cohérence entre le Fonds fiduciaire et les programmes de développement bilatéraux et régionaux en cours ; ces derniers représentent en effet la stratégie à long terme pour la région et qui ont une portée et un impact plus large.

9. Soutenir la mobilisation citoyenne pour changer les perceptions sur les migrants et les réfugiés dans les pays hôtes

¹⁹KaushikBasu, économiste et vice-président de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/04/13/remittances-growth-to-slow-sharply-in-2015-as-europe-and-russia-stay-weak-pick-up-expected-next-year>)

²⁰Objectif 10.c de l'Agenda mondial 2030 pour le développement durable préconise la réduction à moins de 3 pour cent des coûts de transaction de fonds des migrants et l'élimination des corridors dont les coûts excèdent 5 pour cent.

L'engagement direct avec les citoyens est nécessaire pour contrer les discours xénophobes toxiques qui ont conduit à une augmentation des incidents ciblant des migrants, des réfugiés et d'autres personnes perçues comme telles. Il est essentiel et urgent de rétablir la vérité sur les avantages de la migration et les causes des déplacements, ainsi que de promouvoir la cohésion sociale en Europe²¹ et en Afrique.

Nous appelons les dirigeants africains et européens à :

- Partager des données factuelles et chiffrées précises sur les migrations et leurs avantages et améliorer la compréhension publique quant aux déplacements forcés et à la protection internationale;
- Sensibiliser le public sur les contributions positives des migrants et des réfugiés, notamment en fournissant un appui à la société civile pour l'organisation de campagnes publiques fondées sur des données probantes.

²¹ENAR, Au-delà de «Refugeeswelcome»: que feront les États membres de l'UE pour protéger les réfugiés et les migrants de la violence et de la discrimination ?, septembre 2015.

ANNEXE: Liste des coalitions de la société civile africaine et de la société civile européenne qui ont contribué directement ou par le biais de leurs membres à la déclaration

CONCORD est la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement. Elle est composée de membres de diverses organisations : 28 associations nationales, 18 réseaux internationaux et 2 membres associés qui représentent plus de 2.400 ONG, soutenues par des millions de citoyens à travers l'Europe. Au niveau mondial, CONCORD est activement impliquée dans le partenariat des OSC sur l'efficacité du développement, la campagne « au-delà de 2015 » et le Forum international des plateformes d'ONG. www.concordeurope.org

ECRE est le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés. Il s'agit d'une alliance pan-européenne de 90 ONG impliquées dans la protection et la promotion des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées. La mission d'ECRE est de promouvoir la mise en place de politiques européennes d'asile justes et humaines en conformité avec le droit international des droits de l'homme. www.ecre.org

EPAM est la plateforme européenne des ONG s'occupant de la politique d'asile et de migration de l'UE. C'est le lieu de rencontre des organisations et des réseaux non-gouvernementaux qui cherchent à contribuer au développement de l'asile et de la politique migratoire dans l'Union Européenne. Grâce à ses membres, EPAM a une vaste expertise en matière d'asile et de migration. De nombreux membres d'EPAM possèdent de larges réseaux au sein des États membres de l'UE et au-delà, dans les régions d'origine, avec des organisations membres travaillant au niveau national et local avec les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés de migrants. www.ngo-platform-asylum-migration.eu

FORIM est le *Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations* et représente environ 700 associations en Afrique sub-saharienne, au Maghreb, en Asie du Sud, dans les Caraïbes et l'Océan Indien. FORIM est également membre du conseil d'administration et comité directeur du projet de la plateforme de développement d'Afrique-Europe (ADEPT). www.forim.net

MADE Afrique est la Plateforme de la société civile en Afrique pour la migration et le développement (MADE) et comprend actuellement 373 membres, notamment les organisations issues de la diaspora. La plateforme est coordonnée par Caritas Sénégal, avec le soutien d'un comité de pilotage composé de six commissions sous-régionales pour l'Afrique Centrale, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Sud, l'Afrique de l'Est et la diaspora. MADE Afrique fait partie du réseau global de la société civile pour la migration et le développement (MADE). www.madenetwork.org

PICUM est la plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers. Il s'agit d'un réseau d'individus et d'organisations qui travaillent pour assurer la justice sociale et les droits de l'homme des migrants sans papiers. La plateforme PICUM est formée de 149 organisations membres et 116 membres individuels à travers 31 pays. Les membres de la plateforme comprennent des organisations pour les droits de l'homme, des organisations confessionnelles, des syndicats, des réseaux internationaux et des organisations d'aide humanitaire. www.picum.org